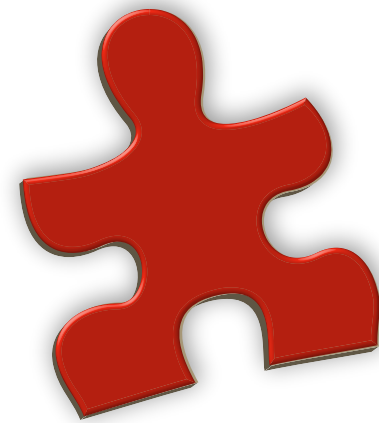


CAP SUR L'INTÉGRATION



**25
ans
TCRI**

NOTRE VISION DE L'INTÉGRATION DES PERSONNES RÉFUGIÉES ET IMMIGRANTES

Nous considérons l'intégration comme un processus complexe puisque :

Multidimensionnel :

linguistique, économique, social, culturel, politique, religieux

Bidirectionnel :

engage la personne réfugiée et immigrante et sa famille, les membres et les institutions de la société d'accueil

Graduel :

étape par étape

Continu :

un processus qui n'est jamais terminé

Individuel :

selon le rythme et l'histoire de chacun

Encadré :

par le sociétal et le familial

L'intégration est un processus complexe dont les indicateurs d'intégration sont :

DES INDICATEURS OBJECTIFS

L'accessibilité aux services :

pouvoir avoir accès aux mêmes services et bénéficier des mêmes droits que l'ensemble des citoyens/citoyennes

La compétence linguistique :

pouvoir communiquer et travailler en français, langue commune

L'accès à l'emploi :

pouvoir obtenir et effectuer un travail de qualité en lien avec ses compétences et basé sur le principe de reconnaissance des acquis

La participation citoyenne :

pouvoir s'impliquer en tant que citoyen/citoyenne

DES INDICATEURS SUBJECTIFS

L'autonomie :

en référence à la notion « d'empowerment », au renforcement des capacités individuelles

La reconnaissance :

en référence au sentiment d'être acceptéE et reconnuE par la société d'accueil

Le sentiment d'appartenance :

en référence au sentiment d'inclusion et d'appartenance à la société d'accueil

Au gré des changements de gouvernement, le processus d'intégration des personnes issues de l'immigration a été défini selon les diktats politiques, les compréhensions ou incompréhensions multiples du phénomène. Dans un contexte où, au Québec, l'immigration, considérée comme une réponse aux problèmes démographiques et socio-économiques, est en constante augmentation, dans un contexte où nous devons réaffirmer notre engagement à répondre aux besoins de plus en plus criants des réfugiés, dans un contexte où paradoxalement le phénomène de l'immigration n'est pas une priorité gouvernementale, il nous apparaît important d'énoncer notre plate-forme commune sur notre vision de l'intégration. Celle-ci reflète la position de l'ensemble de notre réseau, soit celui des organismes regroupés depuis 1979 autour de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes.

LES VALEURS ET PRINCIPES QUI SOUS-TENDENT NOS INTERVENTIONS

Les principes fondamentaux qui guident nos interventions :

- L'accessibilité pour tous/Admissibilité en fonction des besoins
- La responsabilité, la fiabilité
- Les services axés sur la clientèle
- Les services visant l'autonomie de la personne
- Les services donnés dans un esprit de collaboration/coopération
- Une approche respectant la personne, sa liberté d'opinion et ses choix individuels
- Une approche holistique
- Une approche interculturelle
- Une approche inscrite dans un mouvement social autonome visant la transformation de la société et la reconnaissance des droits, notamment ceux reconnus aux personnes réfugiées et immigrantes

Nous sommes aussi, en tant qu'organismes communautaires, porteurs des valeurs de la société d'accueil définie comme une société :

- Démocratique
 - Dynamique
 - Pluraliste
 - Laïque
 - Dotée d'un cadre civique commun
 - Permettant le pluralisme religieux
 - Dont la langue parlée dans l'espace public est le français
 - Basée sur le respect des personnes et l'autonomie
 - Dotée d'une Charte des droits et libertés de la personne
 - Prônant des relations égalitaires et équitables
 - Où prévaut la gestion pacifique des conflits
-

Autant il est important pour les organismes qui œuvrent auprès des personnes réfugiées et immigrantes de se doter d'une vision commune de l'intégration, autant cette vision peut apparaître inutile et rester lettre morte si elle ne se concrétise pas sous une forme ou sous une autre dans l'intervention de tous les jours. Cette cohérence et cette continuité entre la théorie et la pratique sont assurées par l'existence de valeurs ou de principes autour desquels non seulement notre milieu est prêt à faire consensus, mais qu'il est aussi prêt à mettre en œuvre (ou à faire en sorte qu'ils le soient).

LE DÉFI QUE CELA POSE

Cependant, le principal défi est de faire en sorte que l'immigration devienne réellement un enjeu important pour l'ensemble de la société québécoise, un enjeu partagé tant par les institutions que par la société civile.

GLOSSAIRE

1 - L'intégration, un processus :

Multidimensionnel

Ce processus touche toutes les dimensions de la vie collective :

- **Linguistique** : la langue française semble le moyen le plus important d'intégration, notamment en région.

- **Économique** : cette dimension-clé assure une stabilité qui permet à l'immigrantE de participer en tant que citoyen/citoyenne à part entière. Si celle-ci ne doit pas éclipser les autres moyens d'intégration, elle est une partie importante de l'identité, notamment pour l'immigrantE de la catégorie indépendant qui a été sélectionné en fonction de ses compétences professionnelles.

- **Sociale** : ceci va de la reconstruction d'un tissu social au développement d'un réseau diversifié.

- **Culturelle** : dans la plupart des cas, la personne réfugiée et immigrante opère des négociations entre les valeurs de son pays d'origine et celles de la société d'accueil : on touche ici à la question de l'identité et à sa redéfinition. Concernant l'intégration culturelle, il faut aussi distinguer la sphère publique de la sphère privée.

- **Politique** : cela se traduit par le désir et la volonté de participer à la dynamique du milieu, selon ses propres intérêts (ex. : comité de parents), d'y jouer un rôle et de se l'approprier.

- **Religieuse** : concernant le fait de vivre dans une société permettant le pluralisme religieux, il faut, entre

autres, tenir compte du défi que posent les notions de droits individuels (Charte des droits) et de droits collectifs (la société québécoise qui se dit laïque). La société québécoise qui se dit laïque et séculière conserve toutefois des traces de l'héritage judéo-chrétien et des craintes par rapport à l'intégrisme religieux qu'a connu le Québec avant la *Révolution tranquille*.

Bidirectionnel

Il nécessite non seulement l'engagement de la personne réfugiée et immigrante elle-même, mais également celui de l'ensemble de la société d'accueil. Cela sous-entend un travail d'information, de sensibilisation et d'éducation de la communauté d'accueil. On parle également d'adaptation réciproque et de contrat moral. La personne réfugiée et immigrante doit trouver sa place, se faire une place et une place doit lui être faite par le milieu d'accueil.

Graduel et continu

Un processus se faisant étape par étape, mais davantage selon le mouvement d'une spirale que de façon linéaire. Certains distinguent l'établissement, l'adaptation, etc. Il faut noter que pour les demandeurs d'asile, le processus d'intégration est ralenti par l'attente du statut de réfugié. Il faut aussi retenir que la longueur du processus n'est pas garante d'une intégration réussie ! Les défis posés par le processus d'intégration se révèlent au fil du temps.

Individuel

L'intégration se réalise à des rythmes différents, chacun possédant son propre rythme. En effet, plusieurs facteurs influencent le processus d'intégration :

- Le sexe, l'âge, la classe sociale d'appartenance;

- Le contexte d'immigration et le parcours migratoire (réfugié/indépendant). Les questions du deuil et de projet de vie;

- Les réalités de la réunification familiale;

- Les attitudes de la personne réfugiée et immigrante. La personne veut-elle être au courant de ce qui se passe dans la société d'accueil, en manifeste-t-elle l'intérêt, en a-t-elle la volonté, ou au contraire, y est-elle imperméable ?

Par ailleurs, le niveau d'intégration relève de la liberté individuelle de la personne réfugiée et immigrante. C'est en effet au nouvel arrivant de choisir son niveau de participation dans chaque sphère de la vie, comme tout autre membre de la société d'accueil. Cette dernière a par contre la responsabilité de s'assurer que le nouvel arrivant peut participer comme il l'entend (ex. : assumer des responsabilités à l'école de ses enfants, dans les différentes instances du domaine de la santé, dans les instances locales, etc.), et ce, sans aucune contrainte.

Encadré

- **Par le familial** : impact de l'intégration des uns et des autres et des uns sur les autres (quand il s'agit

d'un couple ou d'une famille). La famille, comme premier réseau d'entraide, peut faciliter ou au contraire avoir un impact négatif sur l'intégration.

- **Par le sociétal** : la société d'accueil a, d'une part, certaines attentes en matière d'intégration et, d'autre part, le contexte d'intégration ou milieu d'accueil influence grandement l'intégration. Les grandes et petites villes constituent des milieux d'accueil différents. Par ailleurs, selon la région, le concept d'étranger peut s'avérer plus large à cause du milieu plus homogène, un Québécois venu d'une autre région peut aussi être considéré comme un étranger; le pluralisme se vit alors différemment. Afin d'évaluer les réelles chances d'une intégration réussie, il est essentiel de tenir compte de plusieurs éléments tels que le noyau d'accueil, les mesures d'accompagnement, la sensibilisation du milieu, etc.

Complexe

Il est difficile de définir ce qu'est une intégration réussie, car il n'existe pas de standards au niveau des degrés d'intégration. Cela dépend du point de vue qu'on adopte : celui de la personne réfugiée et immigrante, de celui de l'intervenantE ou de celui de la société d'accueil. Chacun a ses attentes.

Une personne peut se dire intégrée parce qu'elle a réussi son projet de vie, mais la société d'accueil peut ne pas la considérer comme telle (notamment parce qu'elle ne parle pas le français).

Une personne peut se dire intégrée parce qu'elle participe à la vie communautaire de son quartier (micro), mais elle n'est pas intégrée au niveau de sa ville, de sa région, du Québec, etc. (macro).

2 - Les principes fondamentaux auxquels nous sommes attachés :

Accessibilité pour tous/ Admissibilité en fonction des besoins

C'est-à-dire indépendamment du statut d'immigration ou de la durée du séjour au Québec. Cet aspect doit être mis en relation avec la complexité du processus d'intégration. Ces deux principes reposent sur la valeur d'équité et sur la notion de gratuité.

Dans leurs pratiques, les organismes considèrent l'être humain dans sa globalité indépendamment de son origine ethnique, de son trajet migratoire, de son statut d'immigration, de sa situation familiale, sociale et financière (article 2.3).¹

Responsabilité

Les organismes ont des instances de vie démocratiques qui assurent un contrôle véritable des membres sur la vie de l'organisme (article 2.8).

Ils définissent et évaluent eux-mêmes leur mission et leurs orientations par le biais de leurs instances démocratiques (article 2.9).

Ils maintiennent une autonomie d'action conforme à leur mission, à leurs orientations et à leurs objectifs, en regard des besoins identifiés par le milieu (article 2.10).

Fiabilité

Il s'agit de la transparence des organismes envers la clientèle quant aux services offerts et de l'honnêteté quant à l'information donnée, qui se veut juste et fiable.

Services axés sur la clientèle

Les organismes sont nés de l'identification des besoins des nouveaux arrivants, créés à l'initiative des communautés tout en suscitant la mobilisation au sein d'une société en mouvance (article 2.2).

Les services sont donc personnalisés et répondent aux besoins de la personne réfugiée et immigrante. Ces services sont ainsi des services dits de proximité. L'intervenantE est proche de la personne tout en gardant une certaine distance professionnelle; il, elle fait preuve d'écoute, d'empathie, de flexibilité et de souplesse. Par ailleurs, *les politiques et les pratiques québécoises et canadiennes en matière de protection des réfugiés, d'immigration et d'intégration des nouveaux arrivants doivent accorder une attention spécifique aux personnes plus vulnérables, particulièrement aux femmes et aux enfants, ainsi qu'aux effets du racisme et de la discrimination (article 1.5).*

Intervention allant dans le sens de l'autonomie de la personne réfugiée ou immigrante

Ce type d'intervention favorise la prise en charge par les personnes et les groupes dans la résolution de

leurs difficultés et la modification de leurs conditions de vie, en inscrivant cette démarche dans une responsabilité collective de la société et de l'État (article 2.5).

Ce type d'intervention a comme principe de ne pas infantiliser la personne réfugiée et immigrante et comme souci de favoriser sa participation.

Les organismes reconnaissent le potentiel des individus qui s'impliquent, travaillent ou reçoivent du soutien de l'organisme (article 2.6).

Un organisme communautaire n'est pas un simple fournisseur de services. Nous nous attendons à une certaine implication des personnes qui bénéficient de nos services. Ceci fait référence aux notions de droits et de devoirs. Nous favorisons une implication des participantEs; ce qui signifie une participation active dans nos organismes. Nous faisons appel au modèle associatif/participatif. Nous insistons sur le lien entre notre organisation et le milieu de vie (notre organisme équivaut à une porte d'entrée, à un lieu d'appartenance, d'échanges et d'entraide).

Ce type d'intervention établit un rapport volontaire des personnes participantes ou utilisatrices à l'organisme (article 2.7).

Ce rapport est basé sur le respect des choix et des compétences de la personne, y compris la reconnaissance de son pouvoir d'influence sur l'organisation.

Esprit de collaboration/coopération

Ce principe réfère surtout au travail en équipe et à la collaboration entre intervenantEs d'un même organisme.

Cependant, l'esprit de collaboration se manifeste aussi dans la solidarité et le réseautage avec d'autres organisations communautaires et avec le milieu.

Respect de la personne, de sa liberté d'opinion et de ses choix individuels

Les organismes établissent un rapport volontaire avec les personnes réfugiées et immigrantes dans le respect de leurs besoins et de leurs droits (article 2.7).

Ce rapport est basé sur la confidentialité, l'établissement d'une relation de confiance, la qualité de l'accueil et l'éthique professionnelle.

Approche holistique

Cette approche doit être reliée à la dimension multidimensionnelle et à long terme de l'intégration.

Dans leurs pratiques, les organismes considèrent l'être humain dans sa globalité indépendamment de son origine ethnique, de son trajet migratoire, de son statut d'immigration, de sa situation familiale, sociale et financière (article 2.3). Ils reconnaissent les besoins des nouveaux arrivants comme étant multiples, incluant l'accueil et l'établissement d'une part, et le processus d'intégration socio-économique d'autre part,

processus qui peut s'étendre sur plusieurs années et englober plusieurs services. Leurs pratiques ne se limitent donc pas aux interventions de première ligne (article 2.4).

Approche interculturelle

Celle-ci est fondée sur le respect de la différence, l'ouverture à l'autre, la diversité ethnoculturelle et religieuse. Elle prend aussi en compte le fait que l'individu peut rester lui-même tout en s'intégrant, car la société d'accueil est multiethnique. Ce qui signifie qu'elle est diversifiée tant au niveau de la composition ethnique de sa population que dans le fait qu'elle accepte qu'il existe plusieurs manières d'être et de faire. Par ailleurs, la société québécoise est à la fois une société où il y a une certaine convergence culturelle et une société qui, tout en ayant des fondements, est en constante évolution.

Approche inscrite dans un mouvement social autonome

Les organismes s'inscrivent dans un mouvement social autonome d'intérêt public engagé dans des actions et des luttes visant la transformation de la société, où l'ouverture à la diversité et le respect de la pluriethnicité sont reconnus comme des valeurs propres à la démocratie (article 2.1). Ils sont des agents de transformation et de développement social, culturel, économique et politique de par leurs pratiques diversifiées, incluant la prestation de services, la défense collective des droits (voir articles 1.1

et 1.2), la formation, la conscientisation et la promotion de la santé et du bien-être de la population (article 2.12).

Notre orientation s'inscrit dans un changement positif et dans la promotion d'une société de droits. Les organismes mènent des actions qui favorisent l'exercice des droits reconnus aux personnes immigrantes et réfugiées et revendiquent les droits à faire reconnaître (article 2.11).

ⁱ Tous les articles mentionnés dans ce glossaire sont tirés du document *Caractéristiques des organismes du secteur communautaire autonome* voués à l'aide et à la défense des personnes réfugiées et immigrantes, TCRI, mai 2002.